

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 novembre 2019**

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 18 novembre 2019 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 12 novembre 2019. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

**Etaient présents** : MM. FURLING Armand, SCHILDKNECHT Nathalie, SCHARTNER Roger, Adjoints ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LANG Christelle, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, RIBER Geoffrey, TREHIOU Eric, VOGT Sylvie.

Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Mmes BILLAUDEAU Christelle, SCHMINCK-HANSER Laura.

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2019
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Recensement
4. Transfert de crédits
5. Achat de terrain
6. Demande de subvention
  - A. Ecoles : spectacle de fin d'année
  - B. Jeunes licenciés sportifs et jeunes musiciens
  - C. Régiment de Marche du Tchad
  - D. Collège Champagnat – Collège Saint Joseph
  - E. Société de Musique – concert Music Ill'Fest
7. Primes de fin d'année
8. Bons d'achat
9. Dons aux associations d'utilité publique
10. Permis de construire
11. Divers

**1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019**

Le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2019 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. Geoffrey RIBER en qualité de secrétaire de séance.

### **3. Recensement**

MM. KLEIN Nicolas et TREHIOU Eric ne prennent pas part au vote.

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles 2212-21-10 et 2123-18 ;  
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi que celle de l'agent coordonnateur ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de charger le Maire à procéder aux enquêtes de recensement et les organiser,
- de désigner Madame Caroline MURSCHEL coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, assistée dans ses fonctions par Madame Céline TREHIOU en qualité de coordonnateur suppléant,
- de fixer la rémunération de l'agent coordonnateur en heures supplémentaires,
- de créer 2 postes occasionnels d'agents recenseurs et de désigner Mesdames Marie-Christine WENTZ et Jacqueline KLEIN,
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - . 10,00 € par bordereau de district rempli ;
  - . 1,50 € par bulletin individuel rempli ;
  - . 1,00 € par feuille de logement remplie ;
  - . 40,00 € par demi-journée de séance de formation.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020 ;
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

### **4. Transfert de crédit**

Les crédits nécessaires aux opérations de stocks inscrites au budget annexe de la rue de Réguisheim sont insuffisants. Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les crédits suivants au budget de la rue de Réguisheim :

	Chapitre	Article	Montant
Dépenses (fonctionnement)	042	71355 (variation stocks terrains aménagés)	625,00 €
Recettes (investissement)	040	3555 (terrains aménagés)	625,00 €

## **5. Achat de terrain**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de rétrocession de la parcelle n° 134 et 135 section 03 sise rue de Munwiller d'une contenance de 0,88 ares, appartenant à M. et Mme WOEHREL Philippe. Ces parcelles résultent du Plan d'Alignement pour l'élargissement des voies conformément à la délibération du 23 juin 2005. Les frais d'acquisition ont été estimés à 383 € maximum toutes taxes comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition à l'euro symbolique de ces parcelles par acte notarié pour légaliser le changement de propriétaire et la transcription au Livre Foncier,
- d'autoriser Madame le Maire à représenter la commune et à procéder à la signature de cet acte.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le transfert de crédit d'un montant de 383 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2111 (Terrains nus).

## **6. Demandes de subvention**

### **A) Ecole**

Madame Nathalie SCHILDKNECHT, Adjointe, soumet au Conseil Municipal une demande de subvention des 4 classes du RPI concernant la prise en charge du spectacle de magie organisé à la salle de Musique de Meyenheim le 9 décembre 2019 d'un montant total de 790 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la prise en charge de ce spectacle soit 564 € pour les 66 élèves domiciliés ou rattachés à Meyenheim.

Les crédits sont inscrits au budget 2019.

### **B) Jeunes licenciés sportifs et jeunes musiciens**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 20 € par jeune licencié sportif soit 360 € au Football club de Meyenheim pour 18 licenciés et 240 € à l'association Badminton de Meyenheim pour 12 licenciés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Il est proposé de donner une aide identique aux jeunes élèves de l'école de musique « Les notes de l'Ill » de Meyenheim.

MM. Eric TREHIOU et Roger SCHARTNER et ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 20 € par jeune élève soit 840 € à l'école de musique pour 42 élèves.

### **C) Régiment de Marche du Tchad**

Madame le Maire soumet la demande de subvention du Régiment de Marche du Tchad qui a pour projet d'engager des travaux de restauration de la salle d'honneur avec notamment l'aménagement de nouveaux panneaux pédagogiques et la mise en place d'une fresque en l'honneur des 106 compagnons de la libération ayant appartenu au RTST et au RMT.

Cette salle contribuera à la diffusion de l'esprit de défense auprès des populations et jouera un rôle dans l'éducation des plus jeunes à la citoyenneté, dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 400 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2019.

### **D) Collège Champagnat - Collège Saint Joseph**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des demandes des collèges Champagnat d'Issenheim et Saint Joseph de Rouffach de subventions pour alléger le coût des voyages scolaires concernant 7 élèves domiciliés dans la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide à l'unanimité d'accorder la somme de 20 € par élève, soit 20 € au collège Champagnat et 120 € au collège Saint Joseph.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

### **E) Société de Musique – concert Music Ill'Fest**

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande d'une aide financière pour l'organisation du concert Music'III Fest, estimée à un coût de 3 500 €. La société de musique Fraternité propose à la commune la prise en charge du coût de la prestation du groupe Excalembourg d'un montant de 850 €.

MM. Eric TREHIOU et Roger SCHATNER et ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 850 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

## **7. Primes de fin d'année**

MM. KLEIN Nicolas et TREHIOU Eric ne prennent pas part au vote

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal le 3 octobre 1980, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 8 085,83 € de prime de fin d'année à répartir entre le personnel communal par le Maire.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

## **8. Bons d'achat**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer :

- un bon d'achat d'une valeur de 20 € aux personnes méritantes à titre individuel ;
- une subvention de 150 € par équipe méritante ;

honorées lors de la réception du Nouvel An qui aura lieu le mercredi 8 janvier 2020.

## **9. Dons aux associations d'utilité publique**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer un don de 50 € aux associations d'utilité publique suivantes :

- Association des Parents et Amis des enfants Inadaptés Saint André (Cernay)
- Les Restos du cœur (Illzach)
- Banque Alimentaire du Haut-Rhin (Mulhouse)

## **10. Permis de construire**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants :

- création d'un atelier mécanique et hydraulique sis ZA Grundfeld, déposé par la SCI Meyenheim pour le compte de l'entreprise SOMATEC.
- maison indépendante jumelée et abri de jardin sis 23A rue de la corvée, déposé par M. HOLLER Jean-Luc.

## **11. Divers**

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 3 octobre 2019 les délégués ont décidé :

- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension de l'Espace Horizon à Biltzheim pour un coût estimé à 75 000 € HT,
- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension du réseau d'eau à Oberhergheim pour un coût estimé à 110 000 € HT,
- d'approuver la Convention de mise à disposition de la salle Espace Horizon de Biltzheim au profit de la 3 CHR pour la restauration périscolaire,
- d'approuver l'avenant avec l'Association Imagine afin d'augmenter les capacités d'accueil du périscolaire du multi-site Oberhergheim/Biltzheim/Niederentzen de 147 à 165 pour l'accueil de midi et de 100 à 110 pour l'accueil du soir sans incidence financière,
- d'autoriser le versement des fonds de concours suivants :
  - . 48 280, 64 € à la commune de Meyenheim pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau rue de la Gare/Grand'rue et l'installation de l'aire de jeux,
  - . 2 619,58 € à la commune de Munwiller pour l'installation d'un auvent à l'école,
  - . 35 000 € à la commune d'Oberhergheim pour l'installation d'un terrain multisports, aire de jeux et fitness,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association Terre des Hommes pour le réaménagement de nouveaux locaux,
- d'émettre un avis favorable à un échange foncier sans soulte entre la 3 CHR et le Conseil Départemental dans le cadre du projet d'aménagement de la liaison RD201 – A35,
- de valider le plan de financement prévisionnel d'un montant de 3 727 775 € HT pour l'aménagement de la tranche 2 du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace (PAPA),
- de valider le plan de financement prévisionnel d'un montant de 1 294 120 € HT pour l'aménagement de la ZA de Niederentzen,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente du lot 1 d'une surface de 11,97 ares, sise dans la ZA de Meyenheim, à la SCI MG Zinderstein pour un montant de 33 516 € HT pour l'implantation d'une boulangerie artisanale avec un service de restauration sur place,
- de fixer le montant des indemnités aux exploitants agricoles de la ZA de Niederentzen à 34 258,50 € pour 4 ha 50 a et de la ZA de Meyenheim à 8 486,23 € pour 118 a 44 ca,

- d'approuver la convention de co-financement entre le Syndicat d'électricité de de gaz du Rhin, la commune d'Oberhergheim et la 3CHR pour le déploiement du gaz dans la ZA d'Oberhergheim,
- d'autoriser le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon à adhérer au Groupement Européen de Coopération Territorial (GECT) Eurodistrict Région Freiburg-Centre et Sud Alsace qui a pour objectif d'intensifier la coopération transfrontalière.

Le Conseil de Communauté a pris acte de l'état d'avancement du PLUi.

Madame Nathalie SCHILDKNECHT a évoqué les travaux réalisés et en cours concernant les deux aires de jeux. Après délibération, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Electricité Brunner Eric d'un montant de 2 342,40 € TTC pour la mise en place d'un éclairage sur l'aire de jeux de la salle polyvalente.

La délimitation de l'aire de jeux de la salle polyvalente est également évoquée : le Conseil Municipal retient l'option de barrières parking en bois sur support d'acier galvanisé.

Un dysfonctionnement sur le chauffe-eau de la salle polyvalente est signalé : le problème persiste malgré les vérifications électriques effectuées et le changement de relais électriques récemment réalisés. Une nouvelle vérification sera effectuée.

La séance est close à 21 h 25.